

Nouvelles du Réseau

Numéro 14

Réseau juridique canadien VIH/sida

Mars 2004

Le Réseau juridique conteste l'Archevêché de Montréal – et a gain de cause

Amendement à la loi canadienne sur les brevets	2
Consultation sur le travail du sexe	3
Mémoire sur l'orientation sexuelle présenté à la Commission des droits de l'homme de l'ONU	4
Déclaration de Dublin sur le VIH/sida dans les prisons	4
Atelier de mobilisation communautaire	5
Militants pour les microbicides, traitements et vaccins	5
Politiques publiques fatales	6
À l'interne	6
À venir	7
Commentaires et réactions	8
Nouvelles ressources	8

Au mois de janvier, en l'espace de quelques semaines, trois institutions du Québec (l'Église catholique, la police de Montréal et un hôpital) ont annoncé des actions ou événements menaçant directement ou indirectement les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida, évoquant le spectre du test obligatoire du VIH et suscitant des craintes publiques mal placées quant à la propagation du VIH. En réaction à ce qu'il a appelé « les pires semaines de l'histoire récente, pour les Québécois-e-s qui vivent avec le VIH/sida », le Réseau juridique canadien VIH/sida s'est allié à la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-sida) pour revendiquer une campagne provinciale contre le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida.

D'abord, ce fut l'insulte du cardinal Turcotte à toutes les personnes séropositives, par ses commentaires à l'appui de demander aux aspirants à la prêtrise de se soumettre au test du VIH, présumant que l'on ne peut s'acquitter des tâches de prêtre si on a le VIH. Ensuite, en réaction à l'annonce qu'une chirurgienne séropositive avait opéré des patients à l'Hôpital Sainte-Justine depuis le milieu des années 90, sont arrivés des appels au test obligatoire du VIH pour les professionnels de la santé – malgré vingt ans de consensus sur le fait que ce ne serait pas la meilleure façon de protéger les patients, et malgré que le risque de transmission du VIH à un patient soit généralement minime. Puis vint s'ajouter l'affirmation irresponsable de Peter Yeomans, membre chargé de la sécurité publique au Comité exécutif de la Ville de Montréal, à l'effet qu'il ne faudra pas avoir le VIH pour aspirer à devenir policier à Montréal car on ne serait supposément pas capable de faire ce travail.

Bien que tous ces événements se soient produits à Montréal en quelques semaines, toute personne se souciant des politiques publiques et du respect des droits des personnes vivant avec le VIH/sida a raison de s'en inquiéter. Le Réseau juridique a réagi à la première annonce après quelques jours, puis émis deux communiqués, publié des lettres à l'éditeur dans le *Toronto Star* et *Le Devoir*, et écrit à l'Archevêque de Montréal, de même qu'à la Ville de Montréal et au ministre québécois de la Santé dans les semaines suivantes. Mais surtout, nous avons demandé à la Commission des droits de la personne du Québec d'enquêter sur la question du test du VIH aux aspirants à la prêtrise.

Un mois plus tard, avant même que la Commission des droits de la personne ne fasse connaître sa position, l'Archevêché de Montréal a déclaré qu'il ne prévoyait plus d'imposer le test du VIH aux aspirants à la prêtrise. Notre travail acharné et celui de nos partenaires a clairement porté fruit. Pourtant, comme le souligne Ralf Jürgens, directeur général du Réseau : « Nous craignons que les événements survenus à Montréal en janvier ne soient que la pointe d'un iceberg. Il faut une campagne soutenue de lutte contre le stigmatisme et la discrimination liés au VIH. L'ignorance et les préjugés persistent et s'aggravent dans bien des cas. Il reste beaucoup de travail à faire. »

Pour plus d'information sur le travail du Réseau dans ce dossier, voir www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/tests.htm ainsi qu'un article à paraître dans la *Revue canadienne VIH/sida et droit*, volume 9, numéro 1.



La Stratégie
canadienne
sur le VIH/sida



Nouvelles brèves

L'échec à amender *correctement* la Loi sur les brevets serait une trahison pour les patients des pays en développement

Les lecteurs des *Nouvelles du Réseau* sont familiers avec nos efforts actuels, en collaboration avec d'autres membres du Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT), pour revendiquer d'importantes améliorations aux amendements à la *Loi sur les brevets* et à la *Loi sur les aliments et drogues*, en vue de l'exportation de médicaments génériques à faible coût, fabriqués au Canada, vers des pays en développement qui en ont désespérément besoin.

Initialement présenté en novembre 2003 (et alors codifié C-56), puis réintroduit en février 2004, le Projet de loi C-9 pourrait réduire un fardeau de souffrance et sauver de nombreuses vies dans des pays incapables de fabriquer leurs médicaments génériques.

Toutefois, dans sa forme actuelle, le Projet de loi C-9 ne conduira *pas* à des médicaments moins chers pour les gens qui en ont le plus besoin. Il comporte plusieurs lacunes graves :

- il permet aux compagnies pharmaceutiques de marque de s'emparer de contrats négociés par des fabricants génériques avec des pays en développement;
- il comprend une liste limitée de produits pharmaceutiques – notamment, plusieurs médicaments anti-VIH/sida présentement utilisés au Canada n'y sont pas inscrits;
- il exclut certains pays qui ont des ressources limitées, un taux élevé de pauvreté et un accès restreint aux médicaments, parce qu'ils ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce;
- il ne permet pas aux compagnies génériques de conclure des contrats avec des organismes non gouvernementaux (ONG) qui constituent d'importants fournisseurs de soins de santé dans plusieurs pays en développement.

Le Projet de loi C-9 est présentement à l'étude au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, qui formulera des recommanda-

tions sur les changements à y apporter, le cas échéant, avant son adoption.

Parallèlement à l'examen du Comité, le Réseau et d'autres membres du GAMT ont intensifié leurs efforts pour s'assurer que les politiciens soient au courant des failles du Projet de loi C-9. Pour ce faire, le Réseau a distribué aux 301 députés fédéraux une trousse d'information contenant des recommandations sur les modifications à apporter au projet de loi. Il a aussi lancé une campagne d'action urgente; des centaines de lettres de tous les territoires et provinces du Canada – et de pays comme les États-Unis, le Bangladesh, la France et le

Nouvelles du Réseau sert à tenir les lecteurs informés des activités du Réseau juridique canadien VIH/sida.

© 2004 Réseau juridique canadien VIH/sida. Le Réseau encourage la diffusion de l'information contenue dans cette publication. La permission de reproduire ce matériel sera accordée à condition que l'origine et la source en soient mentionnées.

Rédaction : Elana Wright
Traduction : Josée Dussault
Mise en page : Mélanie Paul-Hus
Collaborateurs : Thomas Haig, Ralf Jürgens, Richard Elliott
Illustrations : Marc Fraser, Grant Loewen



Réseau juridique canadien VIH/sida
 417, rue Saint-Pierre, bureau 408
 Montréal (Québec) H2Y 2M4
 Tél : 514 397-6828 Téléc : 514 397-8570
www.aidslaw.ca info@aidslaw.ca

ISSN 1488-0997

Financé par Santé Canada, dans le cadre de la Stratégie canadienne VIH/sida.

Les conclusions, interprétations et opinions exprimées dans cette publication relèvent uniquement de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou positions officielles de Santé Canada ou du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un organisme de charité faisant la promotion du respect des droits humains des personnes vivant avec ou vulnérables au VIH/sida, au Canada et dans le monde. L'engagement du Réseau s'exprime par la recherche et l'analyse de politiques, la défense des droits, l'éducation et la mobilisation communautaire.

Ghana – ont été envoyées au gouvernement canadien par courriel, par la poste et par télécopieur, pour l'exhorter à rectifier le Projet de loi C-9 afin qu'il atteigne réellement ses objectifs.

Le jeudi 26 février, le Réseau fut l'un des quatre ONG invités à faire part de leurs préoccupations au Comité permanent susmentionné. Le Réseau a notamment présenté une proposition détaillée, en termes spécifiques, pour éliminer les lacunes du projet de loi.

Lors d'une conférence de presse tenue le même jour par le Réseau et Médecins Sans Frontières, Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche juridique au Réseau, a demandé : « Le Canada fera-t-il preuve de leadership, ou se mettra-t-il dans l'embarras en établissant un précédent mondial défavorable à cause d'une loi qui comporte des failles? »

Une déclaration de la ministre de l'Industrie, l'honorable Lucienne Robillard, aux audiences du Comité le 25 février dernier, porte à croire que le gouvernement pourrait être prêt à modifier son projet de loi : « Notre gouvernement ne veut vraiment pas se retrouver dans une

situation où il adopte une loi et que personne ne participe à envoyer des médicaments ». [trad. libre]

Il est d'autant plus important que le gouvernement entende des Canadien-ne-s lui dire que les lacunes du Projet de loi C-9 doivent être rectifiées d'une façon qui ne laisse pas les compagnies pharmaceutiques de marque utiliser des brevets de médicaments pour empêcher la concurrence de fabricants génériques, qui est essentielle à la baisse des prix et au maintien de ces prix moindres pour les pays en développement. Récemment, le lobby représentant les fabricants de médicaments de marque a proposé une soi-disant « alternative » au très critiqué « droit de premier refus ». Toutefois, cette alternative a été dénoncée elle aussi par de nombreux organismes de la société civile, incluant le Réseau juridique et des experts du droit international : en substance, cette alternative n'est guère différente du « droit de premier refus » et ces organismes demandent au gouvernement de la rejeter également. Le Réseau juridique a expliqué sa position à ce sujet dans un mémoire supplémentaire au Comité, qui poursuit ses délibérations en mars.

ACTION URGENTE



Participez à la campagne pour rectifier le projet de loi C-9 en envoyant une lettre à votre député et au premier ministre du Canada d'ici le 22 mars 2004. Si possible, acheminez aussi votre lettre par TÉLÉCOPIEUR ou par la POSTE – cela pourrait avoir plus d'impact qu'un courriel. Pour un modèle de lettre, des numéros de télécopieur, des adresses et des renseignements supplémentaires : www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements/brevet-amend.htm

Consultation auprès de travailleurs sexuels, activistes et chercheurs

Les travailleurs sexuels sont souvent considérés comme des « vecteurs de transmission » plutôt que comme des personnes qui, pour plusieurs motifs, y compris d'ordre juridique, sont vulnérables au VIH.

L'an dernier, les membres du Réseau ont sélectionné le travail sexuel comme « question nouvelle, naissante ou pressante » à examiner en 2003-2004 (voir *Nouvelles du Réseau*, numéro 11, août 2003). Cela a permis l'analyse de questions juridiques, éthiques et de droits humains soulevées par le travail sexuel dans le contexte du VIH/sida.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons tenu un atelier de deux jours à Montréal, les 20 et 21 février 2004. Des travailleurs sexuels, des activistes et des chercheurs de partout au Canada y ont participé. Animé par Priscilla Alexander, défenseure de longue date des droits des travailleurs sexuels et directrice de la National Task Force on Prostitution (États-Unis), et par Anna-Louise Crago, cofondatrice de la Coali-

tion pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe (établie à Montréal), l'atelier fut une excellente occasion de discuter des enjeux et priorités du domaine.

Le besoin immédiat d'examiner les enjeux liés au travail sexuel découlait en partie d'une attente que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne révise les lois criminelles canadiennes sur la prostitution, à la fin de 2003, en réponse à une motion de Libby Davies, députée de Vancouver Est. Or, depuis le récent changement de session parlementaire, on ne sait plus à quel moment cette révision aura lieu.

À la lumière de recherches approfondies et des commentaires issus de l'atelier, le Réseau publiera, plus tard cette année, un rapport assorti de recommandations de réforme pour aider à protéger les droits des travailleurs sexuels et à favoriser la prévention du VIH. Pour plus d'information sur ce projet : www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prostitution.htm

L'orientation sexuelle et l'identité de genre devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU

Le texte complet du mémoire est accessible à :

www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/gaiesbienne.htm

Depuis quelques années, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies reconnaît de plus en plus la nécessité de mesures pour protéger les droits humains dans le contexte du VIH/sida. En 2003, la Commission a adopté une résolution visant l'élimination du stigmate et de la discrimination à l'endroit des groupes vulnérables et affectés par le VIH/sida.

En vue de la 60^e session de la Commission qui se tiendra à Genève en avril, certains organismes de défense des droits et ONG, dont le Réseau juridique, travaillent à ce que la Commission adopte une résolution plus spécifique qui affirmerait le droit des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenre à la protection contre la discrimination.

Grâce à son statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), le Réseau a la chance de préparer un mémoire et de le présenter lors des audiences de la Commission. Ce mémoire appuie la nécessité d'une résolution; exhorte le

Haut Commissariat aux droits de l'homme à amorcer une étude sur les violations de droits humains liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre; et demande à la Commission de formuler des recommandations relatives à l'obligation des États de promouvoir et de protéger les droits humains dans ce contexte.

S'ils portent fruit, ces efforts marqueront la première occasion où la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sera officiellement reconnue par les États membres de la plus haute instance onusienne responsable du droit international en matière de droits humains; cela attirerait une attention mondiale sur cette dimension cruciale de la prévention du VIH.

Tel qu'affirmé dans le mémoire du Réseau : « Pour les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenre, la prévention de la transmission du VIH nécessite l'élimination de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. »

Déclaration de Dublin sur le VIH/sida dans les prisons d'Europe et d'Asie centrale



Ralf Jürgens donnant un discours au sujet des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida à l'occasion du lancement de la Déclaration de Dublin.

Le VIH/sida est un grave problème pour les populations carcérales de l'Europe et de l'Asie centrale. Dans la plupart des pays (comme au Canada), les taux d'infection à VIH parmi les détenus dépassent de plusieurs fois ceux observés dans la population hors prison – *mais on ne fournit pas de mesures* adéquates de prévention du VIH en prison, bien qu'elles aient été introduites avec succès dans certains systèmes carcéraux et qu'on y ait constaté leur efficacité. Cette inaction a de graves implications pour les droits humains et la santé publique.

La *Déclaration de Dublin sur le VIH/sida dans les prisons d'Europe et d'Asie centrale* a été lancée le 23 février 2004 à Dublin, Irlande.

Elle offre un cadre pour l'élaboration d'une réaction efficace au VIH/sida en prison, fondée sur des pratiques exemplaires et des données scientifiques mondialement reconnues, ainsi que sur l'obligation des États de réaliser les droits humains fondamentaux des personnes incarcérées. Bien qu'elle concerne l'Europe et l'Asie centrale, la Déclaration est extrêmement pertinente au contexte canadien.

Le directeur général du Réseau juridique, Ralf Jürgens, a participé à l'élaboration de la Déclaration; et le Réseau fut l'un des premiers organismes à l'endosser. Le texte complet de la Déclaration est accessible à www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons.htm

Mobiliser les communautés pour agir contre le stigmate et la discrimination

Des représentants d'organismes communautaires de partout au Canada ont participé à un atelier de trois jours organisé par le Réseau juridique (à Montréal, les 30 janvier et 1^{er} février 2004), afin d'élaborer des plans d'action pour réagir au stigmate et à la discrimination liés au VIH/sida. Tel qu'expliqué dans le numéro 11 des *Nouvelles du Réseau* (août 2003), cet atelier fait partie d'un projet annuel (2003-2004) visant à réduire le stigmate et la discrimination au palier local.

L'atelier a donné l'occasion aux participants d'élaborer et de partager des plans d'action fondés sur divers modèles de mobilisation communautaire. Depuis quatre mois, ils échangent de l'information et des expériences par le biais d'un serveur de liste; d'ici la fin du projet, ils partageront aussi les réussites et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de leurs plans d'action. Le Réseau préparera également un formulaire d'évaluation finale à leur intention. Nous pouvons déjà affirmer qu'il s'agit de l'un des projets les plus exigeants que nous

ayons entrepris. Cela s'explique en partie par le fait que Santé Canada n'a accordé qu'un financement annuel aux projets d'accroissement de la capacité, alors qu'il est clair que de telles initiatives nécessitent des efforts sur plusieurs années. Par ailleurs, les organismes communautaires tendent à être si surchargés de demandes croissantes que l'amorce d'actions stratégiques à long terme contre le stigmate et la discrimination au palier local peut leur sembler difficile, voire impossible. Enfin, alors que le Réseau se concentre généralement sur la recherche et la défense des droits, ce projet qui porte sur l'accroissement de la capacité ajoute des cordes à notre arc.

Pour plus d'information sur ce projet : www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/discrimination/projetdemobilisation.htm



Travailleurs communautaires de partout au Canada réunis pour l'atelier.

Les militants pour les microbicides, traitements et vaccins anti-VIH préparent un énoncé conjoint

À la lumière de la consultation d'experts tenue par le Réseau juridique à Montréal, en novembre dernier (voir *Nouvelles du Réseau*, numéro 13, janvier 2004), les militants pour les microbicides, traitements et vaccins anti-VIH se sont lancés dans la préparation d'un ordre du jour commun pour accélérer la recherche et le développement et favoriser l'accès mondial aux traitements anti-VIH/sida et à de nouvelles technologies de prévention.

Le Réseau coordonne les activités de suivi à cette consultation et mettra sur pied un comité de référence qui fournira des conseils stratégiques pour faire progresser cet ordre du jour commun.

Trois documents seront publiés dans les prochains mois : (1) un Plan d'action révisé sur les

microbicides, traitements et vaccins anti-VIH (fondé sur les commentaires issus de la consultation de novembre 2003); (2) un Énoncé conjoint d'engagement; et (3) un bref document de fond sur les bienfaits d'un ordre du jour commun aux domaines des traitements et éventuels microbicides et vaccins anti-VIH.

Une fois l'Énoncé d'engagement finalisé, la coordonnatrice du développement communautaire du Réseau (Elana Wright) le disséminera à grande échelle, afin qu'il soit endossé par des organismes et experts de partout au monde, dans le cadre d'un vaste effort de collaboration élargie et mieux informée entre les militants des trois domaines. Pour les plus récentes nouvelles sur cette initiative : www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/vaccins.htm

Politiques publiques fatales : le VIH/sida et l'(in-)action gouvernementale

Au moment où la communauté du VIH/sida attend de savoir si l'octroi à la lutte contre l'épidémie sera augmenté dans le prochain budget fédéral, le directeur général du Réseau juridique, Ralf Jürgens, a jeté un coup d'œil sur dix ans de « politiques publiques fatales » en matière de VIH/sida et constaté que « l'élaboration de politiques dans le domaine du VIH/sida, au Canada, se caractérise par l'inaction gouvernementale et par l'absence d'un cadre de politiques cohérent. »

Ralf a exprimé ces propos alors qu'il était conférencier invité à la 3^e Conférence annuelle

sur les affaires publiques et la société civile du Collège Arthur Kroeger, à l'Université Carleton (Ottawa), le 22 janvier 2004.

Son allocution exhorte les responsables des politiques à délaisser leurs « approches de politiques timides et à l'emporte-pièce », au profit d'une stratégie cohérente, fondée sur la promotion des droits humains et de la santé publique; et elle renferme une série de recommandations à l'intention du nouveau gouvernement fédéral. Le texte complet est accessible (en anglais) à : www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/discrimination/rights_approach.htm



À l'interne

Nouveaux membres du conseil d'administration

Plus d'information
sur les membres
de notre C.A.:

[www.aidslaw.ca/
francais/lereseau/
conseiladmin.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/lereseau/conseiladmin.htm)

Le conseil d'administration du Réseau accueille deux nouveaux membres, pour combler les sièges récemment laissés vacants par le départ de Marlene Daley et de Ken Clement. **Laverne Monette** est une Ojibway bispirituelle, avocate et coordonnatrice provinciale de l'Ontario Aboriginal HIV/AIDS Strategy. Originnaire de Winnipeg, elle a cofondé le *2-Spirited People of the 1st Nations* ainsi que le Réseau canadien autochtone du sida et a siégé au conseil d'administration de ces deux organismes. Elle s'implique dans plusieurs conseils et comités touchant le VIH/sida et les communautés autochtones.

Intervenante communautaire et militante pour la réduction des méfaits, **Darlène Palmer** travaille depuis 1995 chez CACTUS, un organisme de réduction des méfaits qui gère un comptoir d'échange de seringues et offre du soutien aux travailleurs sexuels à Montréal. Depuis 1996, elle coordonne le Réseau SurvUDI Montréal, une étude québécoise sur le VIH/sida et les utilisateurs de drogue par injection. Elle siège aussi au conseil d'administration de Méta d'Âme et est impliquée auprès du « North American Opiate Medication Initiative » (NAOMI).



À venir

« DROITS HUMAINS DANS L'EXCLUSION : le VIH/sida, les détenus, les utilisateurs de drogue et le droit » Bangkok, 9 juillet 2004

Les membres du Réseau juridique qui assisteront à la XV^e Conférence internationale sur le sida, à Bangkok, Thaïlande, devraient s'inscrire dès maintenant à la conférence satellite d'un jour qui aura lieu juste avant AIDS 2004, soit le vendredi 9 juillet.

Dans plusieurs régions du monde, les taux de VIH sont élevés parmi les utilisateurs de drogue par injection et les détenus; et l'échec à mettre en œuvre des mesures de réduction des méfaits et à fournir des soins, des traitements et du soutien adéquats soulève d'importants problèmes de droits humains.

Co-organisée par le Réseau juridique canadien VIH/sida, la Lawyers Collective HIV/AIDS Unit (Inde) [www.lawyerscollective.org/], l'International Harm Reduction Development [www.soros.org/initiatives/health/focus_areas/ihrd] et le Thai Drug Users Network, la conférence satellite donnera aux participants des pays en développement et des pays industrialisés une occasion de discuter et de collaborer à ces dossiers cruciaux. Cet événement est co-parrainé par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) [www.unaids.org/en/default.asp].

Pour s'inscrire : www.aidslaw.ca/bangkok2004/f-bangkok2004.htm

Le juge Michael Kirby à l'a.g.a. 2004 du Réseau

L'assemblée générale annuelle (a.g.a.) de 2004 du Réseau juridique, qui se tiendra à Montréal du 10 au 12 septembre 2004, promet d'être grandiose. Le juge Michael Kirby de la Haute Cour de l'Australie (l'équivalent de la Cour suprême du Canada) sera l'un de nos conférenciers. Le programme comprendra aussi des ateliers sur (1) « Le VIH/sida, les politiques sur les drogues, la réduction des méfaits et les droits humains »; (2) « Test obligatoire du VIH : comment endiguer la vague »; et (3) « Les microbicides, traitements et vaccins anti-VIH : une action conjointe dès maintenant! ». D'autres conférenciers et ateliers s'ajoutent au cours des prochaines semaines et des informations supplémentaires seront déposées sous peu à www.aidslaw.ca/francais/Contenu/evenements/futurs.htm.



Le juge Michael Kirby

Réservez ces dates dès aujourd'hui! Nous avons hâte de vous revoir à Montréal en septembre.



Commentaires et réactions

Monsieur Elliott,

Je vous félicite pour les excellents contre-arguments que vous avez apportés, en entrevue à l'émission « The Current », à la radio de la CBC. Ayant passé une dizaine de minutes à protester devant ma radio en écoutant les explications du Grand Séminaire de Montréal, puis la défense faible (voire nulle) de Peter Yeoman relativement à la politique d'exclusion des candidats policiers séropositifs, votre argumentation claire, simple et méthodique pour endiguer cette résurgence d'hystérie liée au VIH/sida était plus que bienvenue. Vos propos m'ont fait retrouver mon sang-froid.

-Murray B. Hay, Université Laval, Québec

Votre intervention dans le dossier du test obligatoire du VIH au Grand Séminaire est explosive!

-Thomas Waugh, Université Concordia

Je vous félicite chaleureusement pour votre lettre au Cardinal Turcotte, qui [lançait] un message clair aux employeurs. Il est incorrect d'exclure les employés potentiels qui ont le VIH. Je suis très content de votre action et je vous appuie entièrement!

-Michael Peters, Montréal

Bonjour M. Jürgens,

Je vous écris un mot pour vous féliciter de votre article dans Le Devoir.

Excellent travail... Salutations.

-Réjean Thomas, MD, président, Clinique médicale l'Actuel, Montréal



Nouvelles ressources

Revue canadienne VIH/sida et droit, volume 8, numéro 3, décembre 2003 :

www.aidslaw.ca/francais/Contenu/docautres/bulletincanadien/Vol8no32003/f-issue.htm

« Human Rights for People Living with HIV/AIDS », exposé de Ralf Jürgens à la conférence « Breaking the Barriers – Partnership to fight HIV/AIDS in Europe and Central Asia », Dublin, 24 février 2004 :

www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/discrimination/HR_PLWHADublin_feb2404.pdf

Procès-verbal de l'a.g.a. de 2003 du Réseau, y compris le discours programme de Stephen Lewis, envoyé spécial de l'ONU pour le VIH/sida en Afrique : www.aidslaw.ca/francais/Contenu/evenements/aga2003/f-2003AGM_proceedings.PDF